

L'accident de plain-pied est évitable!

Même s'ils n'entraînent pas de chute, les accidents de plain-pied (glissades, trébuchements, faux mouvements, pertes d'équilibre) sur une surface plane, représentent une des premières causes d'accident pour des entreprises déjà performantes en matière de SST. Raison de plus pour travailler à leur évitement!

Contrairement à ce que l'on pense couramment, l'accident de plain-pied est grave : en moyenne la gravité par événement est de l'ordre de 20 jours d'arrêt (étude réalisée dans un très grand groupe). Ils surviennent majoritairement pendant le service et plus rarement en trajet, et concernent tous les secteurs d'activité, les hommes comme les femmes, quel que soit leur âge... À noter : les jeunes ont plus d'accidents mais moins graves, tandis que les anciens ont moins d'accidents mais plus graves.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR LES ÉVITER

En appliquant le premier principe général de prévention en Europe « éviter le risque », l'accident de plain-pied est supprimé si le déplacement est supprimé. Si ce premier principe est inapplicable, le second « évaluer les risques » est à mettre en œuvre. Par ailleurs, la maîtrise du risque de plain-pied progressera en combinant les actions de prévention et de protection issues de l'approche systématique suivante :

Matériel

Les revêtements sont maintenus en bon état. La méthode et les produits d'entretien ne doivent pas altérer le cas échéant ses propriétés antidérapantes. Les zones endommagées sont balisées, signalées puis rapidement réparées. Le sol doit rester aussi propre et sec que possible. Sinon, l'employeur fournit aux travailleurs exposés des chaussures à semelles antidérapantes



À RETENIR

RÉGLEMENTATION

Au-delà de l'application des principes généraux de prévention, il faudra identifier les exigences légales particulières et/ou normatives (éclairage, par ex.) et les mettre en œuvre. On devra aussi formaliser les règles de l'entreprise (port de chaussures de sécurité) à respecter, les communiquer, contrôler leur bonne compréhension et leur applicabilité et contrôler leur respect.

(ces chaussures sont adaptées aux sols industriels durs, lisses et gras et peuvent ne pas être adaptées au travail sur chantier), etc.

Environnement

La signalisation et l'éclairage des voies, la minimisation des obstacles et des zones humides et leur balisage, des ruptures de niveau rendues visibles et la cohabitation de moyens de transport différents (chariot élévateur) sont pris en compte pour améliorer les conditions de circulation des piétons dans l'entreprise. On réduira au maximum la dangerosité de l'environnement de travail. Les entrées de locaux doivent proposer un tapis les jours de pluie pour essuyer ses chaussures. La neige doit être balayée et la glace *a minima* sablée...

Technologie

À la conception, les revêtements de sol sont aussi choisis en fonction de leur caractère antidérapant dans toutes les situations de météo possibles. En fonction de l'environnement dans lesquels ils seront posés (sols souillés fréquemment...), leurs caractéristiques intègrent ces paramètres (par ex., une non-imbibition de substances redoutées). L'usure ne doit pas rendre le revêtement plus glissant. Leur facilité d'entretien est un paramètre à prendre en compte lors du choix à la conception (si trop contraignant, alors l'entretien sera mal fait ou pas fait du tout). L'éclairage des zones piétonnes doit être adapté et les interrupteurs pour déclencher l'allumage doivent être visibles (donc lumineux) et accessibles. En zone sombre, l'éclairage est permanent ou des détecteurs de présence déclenchent l'allumage sans effet de « trou noir », etc.





Facteurs humains

Il sera nécessaire de respecter quelques prérequis. Pour se rendre au travail, choisir les chaussures adaptées. En effet, le scénario de l'accident de plain-pied commence à partir du choix que chacun fait des chaussures qu'il retiendra pour affronter la météo du jour. Prendre et gérer son temps (pour éviter de courir). Ne pas téléphoner en marchant. Prendre en compte l'environnement (boue, cailloux) et surveiller où vous posez vos pieds. Le port de lunettes à double foyer ou à verres progressifs appelle une vigilance renforcée.

ET SI VOUS DÉTECTEZ UNE SITUATION DANGEREUSE ?

Prenez des mesures immédiates : supprimez la si possible (sans prendre de risque) ; *a minima* balisez le danger (signalisation, pancarte, affichette, etc.) pour attirer l'attention : rendre un danger visible supprime le risque ; et dans tous les cas, rendez compte pour que soit organisé le traitement définitif par les acteurs adéquats de la situation dangereuse.

ET D'UNE FAÇON PLUS GÉNÉRALE SUR CET ITEM FH, SURVEILLER :

- > Son hygiène de vie : satisfaire ses besoins alimentaires (besoins énergétiques, hydriques, vitaminiques) ; respecter ses propres besoins de sommeil (en durée, qualité, heure d'endormissement et donc de coucher) ; éviter les prises de boissons alcoolisées, se méfier des excitants comme le café, le thé ; éviter les prises de médicaments tranquillisants ou anxiolytiques, sources de baisse de vigilance.
- > Son hygiène corporelle : mieux connaître son corps par des exercices physiques simples, entretenir souplesse et musculature, s'échauffer avant des efforts ou des déplacements.
- > Son hygiène mentale : lutter contre le stress (avoir une activité physique régulière deux heures par semaine, apprendre et pratiquer des exercices de relaxation) ; entretenir ses facultés de perception par des exercices d'observation de son environnement ; entretenir sa mémoire.

Organisation

- > Supprimer les risques de plain-pied à chaque fois que cela est possible en évitant de créer le déplacement (ou en minimisant sa durée : moins d'exposition = moins de risque).
- > Matérialiser les zones destinées aux piétons dans l'entreprise à chaque fois que cela est nécessaire et les dédier aux seuls piétons, y compris depuis le parking de l'entreprise et assurer leur entretien.
- > Tenir compte des temps minimum de déplacements pour aménager les horaires de travail (réunion, etc.).
- > Aménager les horaires d'entretien des sols par rapport aux horaires de travail pour disposer de sols propres et secs.
- > Allouer le temps nécessaire au travail à réaliser y compris pour ranger et nettoyer les postes de travail. Les espaces de rangements doivent être accessibles, en nombres suffisants et adaptés aux objets à stocker et situés aussi près que possible du lieu où se réalise le travail.
- > Prévoir dans le programme d'entretien des espaces extérieurs l'effet des saisons (ramassage des feuilles mouillées, situations de verglas).
- > Communiquer les informations météo impactant les conditions de circulation à pied et de conduite.
- > Ne pas oublier que la routine est source d'accident de plain-pied.
- > Lors de déplacements avec port de charge, conserver un espace de vision suffisant.
- > Organiser les Retours d'expérience (Retex) des mesures prises pour améliorer en continue votre maîtrise de ce risque (évidemment comme pour tous les autres!), etc. ■



EN SAVOIR PLUS

Le nombre d'accidents de plain-pied est corrélé au climat social dans l'entreprise : plus il est délétère, plus les accidents de plain-pied sont nombreux.



IL CONVIENT DE RAPPELER QUE LA GESTION DES RISQUES AMÈNE À TROUVER LE MEILLEUR COMPROMIS AVEC LA GESTION DE CHAQUE RISQUE. PAR EXEMPLE : MANUTENTIONNER MÉCANIQUEMENT POUR ÉVITER DES PORTS EN DÉPLACEMENTS.

Dominique Vacher, président de DVConseils.

